



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
5 décembre 2018	10			1	

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°02 : Rapports annuels des délégations de service public d'eau potable

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU l'examen en date du 5 décembre 2018 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels du délégataire de service public,

VU les rapports annuels 2017 produits par le délégataire et les synthèses de ces rapports produites à l'appui de la présente délibération,

- **PREND ACTE** du contenu, pour communication, des rapports annuels du délégataire de service public pour l'exercice 2017 et de la note de synthèse desdits rapports

Le Président du SERM

René DARBOIS